

15ème législature

Question N° : 44856	De Mme Catherine Pujol (Non inscrit - Pyrénées-Orientales)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et relance		Ministère attributaire > Comptes publics
Rubrique >retraites : généralités	Tête d'analyse >Renforcer les droits à la retraite des proches aidants	Analyse > Renforcer les droits à la retraite des proches aidants.
Question publiée au JO le : 15/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Catherine Pujol interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la nécessité de renforcer les droits à la retraite des proches aidants. Aujourd'hui, parmi les 11 millions de personnes qui aident régulièrement un proche en situation de handicap, 4,3 millions aident financièrement ces personnes en perte d'autonomie. Ces aidants souffrent d'un manque de reconnaissance et de soutien. Certaines de ces personnes font le choix de diminuer ou d'interrompre leur activité professionnelle. À cette occasion, ils perdent une part importante du bénéfice de leurs droits à la retraite. Pourtant, ils ne devraient pas être pénalisés par le choix d'aider une personne en difficulté. Le dispositif actuel n'est pas suffisant pour permettre aux proches aidants de mettre entre parenthèse leur activité professionnelle tout en maintenant des droits à la retraite décentes. Certes la loi adoptée en mai 2020 est une première étape bienvenue pour reconnaître un statut à ces personnes mais elle reste largement lacunaire. Elle lui demande d'étudier la possibilité de renforcer les droits à la retraite des proches aidants pour qu'ils ne soient plus pénalisés par un choix qui bénéficie à l'ensemble de la société. Elle lui demande quelles mesures concrètes il entend mettre en place pour assurer à ces aidants la reconnaissance et le soutien de l'État.